

Conditions générales

Augmentations des prix de mise en décharge

- Matériaux de type B (inertes) + CHF 03.00/to
- Matériaux de type E (réacteur) + CHF 17.00/to

Services de bennes

L'autorisation (ou les autorisations) pour l'emplacement des bennes sur le domaine public incombe(nt) au donneur d'ordre.

Le respect de la sécurité routière, notamment en matière de signalisation et d'éclairage, incombe au donneur d'ordre.

Déchets interdits dans les bennes : piles, produits chimiques, matériaux contenant de l'amiante, liquides (vernis, peintures), matériaux explosifs, cadavres

- Supplément chariot : gratuit
- Supplément couvercle : gratuit
- Supplément serrure et clé pour benne : gratuit
- Location de benne : 1 mois gratuit

Transport de bennes à la tâche

* = Mise en place d'une benne de 11 m³ au début des travaux = CHF selon offre.

** = Supplément benne de 11 m³ par m³ rempli pendant les travaux / enlèvement / livraison = supplément CHF XX.-/ m³.

**** = Supplément benne de 11 m³ par tonne pendant les travaux de construction pour le remplacement / l'enlèvement / la livraison = supplément CHF XX.-/ tonne.

Cela représente un supplément de seulement CHF XX.-/ m³ ou tonne en vrac aux conditions générales proposées au préalable avec camion à benne basculante.

Exemples :

Supplément benne de 11 m³ par m³ = CHF 2.-/m³ en vrac.

Matériaux d'excavation évacués CHF 28.-/m³ en vrac avec benne basculante

Matériaux d'excavation évacués CHF 30.-/m³ en vrac avec benne (remplacement, enlèvement et livraison de la benne)

Supplément benne de 11 m³ par tonne = CHF 6.-/tonne en vrac.

Matériaux d'excavation de type B (inertes) évacués CHF 30.-/tonne en vrac avec benne basculante

Matériaux d'excavation de type B (inertes) évacués CHF 36.-/tonne en vrac avec benne (changement, enlèvement et livraison de la benne)

Déclaration

Pour l'enlèvement de matériaux de type A (non pollués) et de matériaux faiblement pollués (tolérable), conformément à l'OEBD,

les informations suivantes et un délai de 10 jours sont indispensables :

- | | |
|--------------------------|---------------------------|
| • Origine | • Commune/canton |
| • Projet de construction | • Rue et numéro de maison |
| • N° de parcelle | • Maître d'ouvrage |
| • Utilisation | |

Pour l'enlèvement de matériaux de type B (inertes), conformément à l'OEB, les documents suivants et un délai de 7 jours sont

indispensables : Déclaration de déchets avec analyses, rapport géologique à envoyer à :

Surer Kipper Transport AG, Wannenweg 26, 4133 Pratteln, tél. 061 823 24 44

Pour l'enlèvement de matériaux de type E (anciennement réacteur), conformes à l'OEB, les documents suivants et un délai de 14 jours sont

indispensables : déclaration de déchets avec analyses, rapport géologique à envoyer à :



Surer Kipper Transport AG, Wannenweg 26, 4133 Pratteln, tél. 061 823 24 44

Les frais liés à l'autorisation d'élimination nécessaire par catégorie et quantité de déchets ne sont pas compris dans l'offre standard et sont facturés séparément à hauteur du montant correspondant.

Base

Sous réserve de modifications et de disponibilité.

Toutes les marchandises livrées restent notre propriété jusqu'à leur paiement intégral.

Notre client est responsable de tous les matériaux livrés.

Tous les frais résultant du non-respect des classifications des matériaux selon les normes VVEA, les prescriptions en matière de décharge, les prescriptions générales et les déclarations seront intégralement refacturés.

Sont également réservés : les changements drastiques des prix de mise en décharge ainsi que les fournisseurs de matériaux de transport et les coûts d'élimination, les risques de change qui échappent au contrôle de Surer Kipper Transport AG (par exemple, modification de la fiscalité, prix du carburant, taxe sur le CO2, etc.), la fermeture de décharges, le refus d'acceptation par les décharges, l'absence d'autorisation de la part des autorités compétentes.

Tous les prix unitaires indiqués ne s'appliquent qu'aux chargements complets de camions en relation avec les quantités minimales de chargement (m³) et les poids minimaux de chargement (t) de base mentionnés ci-dessous, chargés en vrac pendant les heures d'ouverture normales de l'usine conformément à l'OACP / ORA.

Les quantités et/ou poids de chargement inférieurs sont facturés avec un taux de sous-chargement de transport et/ou à un tarif horaire (régie) auquel s'ajoutent les coûts matériels effectifs livrés et facturés.

Les temps d'attente liés au chantier sont facturés (105 CHF/heure à partir de 15 minutes).

Volume : Benne basculante à 4 essieux / Silo 12 m³

Appareil à crochet à 4 essieux avec benne basculante 11 m³

Benne basculante à 5 essieux 16 m³

Semi-remorque 16 m³

Charges utiles : Benne basculante / Silo à 4 essieux 18 tonnes

Appareil à crochet à 4 essieux avec benne basculante 18 tonnes

Benne basculante à 5 essieux 25 tonnes

semi-remorque 25 tonnes

Tous les prix s'entendent pour l'ensemble de la commande, y compris toutes les livraisons et éliminations des prestations mentionnées,

RPLP comprise, mais hors TVA et hors frais VASA, sauf indication contraire. Déchargement sur les lieux de stockage attribués.

Validité : les prix sont fermes jusqu'à la date de l'offre.

Les offres sont fermes pendant 2 mois à compter de la date de création.

Délai de livraison : selon accord.

Conditions : 30 jours net.

Le for juridique exclusif pour tous les litiges est Liestal/BL.

Pratteln, le 12 janvier 2025

